



PV CC Coppet 8/2013

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

Début de la séance : 18H35

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 35 à 18h35, 36 à 18h45 et 37 à 19h45 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 15 Conseillers ou Conseillères
Absents : 5 et 4 à 18h45 et 3 19h45 Conseillers ou Conseillères

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.
Majorité à 18 voix à 18h35 et 19 dès 18h45 et inchangé à 19h45.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 11 novembre 2013 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Nomination des membres de la commission de Gestion ;**
5. **Nomination des membres de la commission des Finances ;**
6. **Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 10/2013-2014 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2014 ;**
7. **Rapports des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No 11/2013-2014 relatif à la prise en charge par la commune de Coppet de sa part des frais liés à l'utilisation du complexe de piscine-patinoire aux Rojalets ;**
8. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
9. **Divers et propositions individuelles.**

1. Approbation du Procès-verbal du 11 novembre 2013

Le Président commence la discussion sur ce PV en signalant que concernant le litige sur l'acquisition par la commune du terrain « la Clairière » appartenant au Comte d'Haussonville, une modification est à noter à la page 147, point 2, alinéa 2. En effet, les cinq enfants du Comte ont renoncé à déposer un recours contre l'ordonnance de mesures provisionnelles qui rejetait leur requête du 19 juillet dernier, tendant à empêcher la vente du terrain par leur père. Toutefois, une procédure est maintenue.

Mme L. Bory : Lors d'une procédure, il est possible de demander des mesures provisionnelles pour la durée de celle-ci, mais elles ont été refusées et nous restons dans l'attente d'un jugement.

M. R. Richard : Est-ce que le dossier sera rouvert en 2014 ?

Le Président : Cette indication est également à modifier, le dossier sera rouvert en temps utile.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 29 Non : 0 Abst. : 5

Le PV du 11 novembre 2013 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président explique que sa demande de modification du PV provient d'un courrier reçu des enfants du Comte dans lequel ils signalaient que bien qu'ils renonçaient à recourir, ils maintenaient leur plainte sur le fond.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Il confirme que le préavis pour l'acquisition de la parcelle « la Clairière » ne sera présenté que lorsque la procédure sera réglée.

PPA « au Chaucey »

Afin de donner des explications sur l'aménagement du territoire prévu, une séance publique se tiendra le mardi 17 décembre 2013 à la salle communale de Coppet.

Annulation du Conseil communal du 3 février 2014

Il a été décidé d'annuler cette séance, mais le Syndic signale que celle du 17 mars prochain sera particulièrement chargée.

Un conseiller entre dans la salle à 18h45, ce qui porte le nombre de personnes présentes à 36. La majorité reste à 19 voix.

Un moment de recueillement est fait en l'honneur des personnes qui nous ont quittés en 2013 :

- Madame Liselotte Lauper, le 1er janvier 2013
- Monsieur Rainer Enderlein, le 11 janvier 2013
- Monsieur Andre Sbath, le 19 avril 2013
- Monsieur Stepan Barashev, le 12 mai 2013
- Monsieur Roderick McGregor, le 13 juillet 2013
- Monsieur Janós Horvath, le 1er août 2013
- Monsieur Hans Hedlund, le 4 août 2013
- Monsieur Oeystein Fischer, le 19 septembre 2013
- Monsieur Zeqir Ilazi, le 24 novembre 2013
- Monsieur Julien Guex, le 27 novembre 2013

M. J.-C. Trotti

Agenda 21

Il s'agit d'un outil qui permet de réaliser la politique de développement de notre commune. Deux sujets sont en cours :

- Une démarche participative à la gestion des déchets. La population de Coppet sera conviée pour discuter de ce problème.
- L'établissement d'un plan de mobilité d'entreprise pour l'administration communale.

Chemins piétonniers

Le chemin piétonnier reliant le chemin du Grand-Pré à la gare de Coppet sera ouvert dès le 18 décembre prochain.

4. Nomination des membres de la commission de Gestion

Le Président signale la démission de M. Jean-Luc Manoury et la non représentation de M. Bruno-Jacques Reimann.

Les membres suivants ont annoncé leur intérêt :

- M. Avo Alliste
- M. Eric Charlot-Valdieu
- M. Gilbert Cherbuin
- M. Maurice Neri
- M. Bernard Mueller

Mme L. Bory présente M. Michel Gada qui accepte, étant démissionnaire de la commission des Finances.

La séance est suspendue de 18h50 à 18h55 pour permettre à l'assemblée de rechercher un candidat.

Mme L. Bory propose M. Roland Charles Girod qui accepte.
M. R. Richard propose Mme Gabriella Sozanski qui accepte.

Mme N. Blanchoud : N'est-il pas possible de remettre ces nominations à la prochaine séance afin qu'il y ait plus de conseillers ?

Le Président : Ce n'est malheureusement pas possible et il rappelle que les personnes intéressées pouvaient en informer le bureau du Conseil.

Etant donné qu'il faut sept membres et que huit candidats se présentent, un vote à bulletin secret a lieu.

Dépouillement entre 19h05 et 19h15.

Les personnes suivantes sont élues :

- | | | |
|---------------------------|---|---------|
| - M. Avo Alliste | : | 36 voix |
| - M. Eric Charlot-Valdieu | : | 36 voix |
| - M. Bernard Mueller | : | 35 voix |
| - M. Gilbert Cherbuin | : | 33 voix |
| - M. Roland Charles Girod | : | 33 voix |
| - M. Maurice Neri | : | 31 voix |
| - M. Michel Gada | : | 29 voix |

Mme Gabriella Sozanski, avec 15 voix, n'est pas élue.

Le Président demande aux membres de cette commission de nommer un Président et d'en informer le bureau du Conseil.

5. Nomination des membres de la commission des Finances

Le Président signale la démission de M. Michel Gada, les autres membres se représentent. Il demande à Mme Gabriella Sozanski si elle est intéressée, ce qui est le cas. Elle est élue par acclamation.

Les personnes suivantes sont membres de cette commission :

- M. Franco Formenti (président)
- M. Werner Bill
- M. Yves Burger
- Mme Claude Chevalley
- M. Guillaume de Rham
- M. Ali Gökök
- Mme Gabriella Sozãnski

6. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 10/2013-2014 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2014

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ajoute que le budget sera présenté compte par compte et que M. J.-M. Cherbuin, boursier communal, est présent pour appuyer la Municipalité en cas de questions. La discussion sur le budget est ouverte.

1. Administration générale - charges

M. A. Alliste : Comptes 155.316.10 et 155.423.15, tous deux intitulés « Loyer de la buvette ». Pour quelle raison le premier compte est de CHF 24,000.00 dans les charges et le second de CHF 36,000.00 dans les revenus ?

M. F. Formenti : Pour le 155.423.15, il s'agissait des revenus de la gérance de la buvette pour 2013, alors que pour le 155.316.10, il s'agit du loyer qui doit être payé pour l'infrastructure de la buvette.

M. G. Cherbuin : Compte 110.309 « Autres charges autor. & personn. ». Ce compte a fortement augmenté, alors qu'il n'y a plus d'apprenti dans la commune.

M. G. Produit : Il s'agit de cours de formation pour les ASP (Assistants de Sécurité Publique) et le personnel de la voirie.

M. P. Girardi : Compte 110.301.1 « Traitements du personnel ». Il est mentionné une personne pour l'Office du Tourisme pendant 2 mois et il aimerait savoir de quelle manière le montant est réparti sur l'année et s'il sera reconduit en 2015 sur 12 mois.

M. G. Produit : Il rappelle que dans le préavis de la réfection de la maison de ville, un point « tourisme » a été prévu, géré en collaboration avec la NRT (Nyon Région Tourisme). Ce point sera mis en place à fin 2014, ce qui représente les deux mois mis au budget, et sera reconduit sur l'année 2015. Toutefois, ce salaire sera subventionné à environ 90% par la NRT.

M. P. Girardi : Etant donné la fermeture des deux hôtels de Coppet, il ne trouve pas judicieux la mise en place d'un Office du Tourisme.

M. G. Produit : Les engagements ont été pris il y a plusieurs années, le contexte a peut-être changé, mais ce guichet aura quand même son intérêt pour la région. Il rappelle que les deux établissements sont encore ouverts et qu'aucune date de fermeture n'a été fixée pour le moment. De plus, dans le cas d'un développement autour de la gare, un hôtel pourrait y être installé. Par ailleurs, la majorité du tourisme est de passage pour visiter le bourg, le château et la région.

M. G. Cherbuin : Compte 180 « Transports publics ». Les charges sont de CHF 32,900.00 et les revenus de CHF 15,000.00. Il aimerait savoir si l'achat des cartes journalières CFF fait partie de ce montant et, dans ce cas, si nous devons continuer à faire office de guichet pour les CFF et perdre environ CHF 10,000.00 par an.

M. G. Produit : Les cartes CFF coûtent CHF 25,800.00 par an, auxquels il faut ajouter les réductions UNIRESO et les frais liés au hangar à vélos. D'un point de vue budgétaire, il y a bien une perte d'environ CHF 10,000.00 par an, mais, étant donné la politique de transport et afin d'être cohérent, il faut maintenir cette offre.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 1. :

1. Administration générale	CHF 4,978,055.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

1. Administration générale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 1.

1. Administration générale	CHF 1,935,390.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 2.

2. Finances	CHF 5,797,620.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 2.

2. Finances	CHF 21,930,450.00	Oui : 34	Non : 0	Abstention : 1
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 3.

3. Domaines et Bâtiments	CHF 286,050.00	Oui : 35	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 3.

3. Domaines et bâtiments	CHF 533,600.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 4.

4. Travaux	CHF 1,982,235.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 4.

4. Travaux	CHF 1,330,855.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 5.

5. Instruction publ. et cultes	CHF 2,139,400.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 5.

5. Instruction publ. et culte	CHF 390,100.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 6.

6. Police	CHF 1,771,840.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

6. Police - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 6.

6. Police	CHF 898,100.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
-----------	----------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF 10,237,400.00	Oui : 35	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Le préavis No 11/2013-2014 relatif à la prise en charge par la commune de Coppet de sa part des frais liés à l'utilisation du complexe de piscine-patinoire aux Rojalets, est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Claude Trotti tient à remercier l'assemblée pour son vote.

8. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Oui : 35

Non : 0

Abst. : 1

L'extrait du PV est accepté.

8. Divers et propositions individuelles

M. G. Produit tient à signaler le moment historique de la votation du projet piscine-patinoire. Il rappelle que le collège des Rojalets a déjà 20 ans et que la possibilité d'une piscine est en discussion depuis toutes ces années. Il salue le travail du Président de Arasco S.A., M. J.C. Trotti, qui est applaudi par l'Assemblée.

M. M. Gada : Quand sera mis en place l'arrêt du bus à la route de Tannay ?

M. J.-C. Trotti : Comme la mise à l'enquête n'a pas amené d'opposition, l'installation se fera début 2014.

Mme T. Moreillon : Pour quelle raison l'abri à vélo n'est-il pas encore en fonction et est-ce que la population a montré son intérêt ?

M. J.-C. Trotti : Il y a des problèmes électriques et pour le moment, il n'y a pas une grande demande car cet abri n'a été proposé qu'aux habitants de Coppet.

M. G. Cherbuin : Pour quelle raison la commission d'Urbanisme n'a pas été impliquée dans la présentation du PPA « Au Chaucey » ?

M. G. Produit : Il faut suivre la procédure. Dès qu'un dossier est prêt, il passe à l'enquête. Celle-ci peut amener un certain nombre de remarques qui sont traitées dans un préavis, lequel est soumis à la commission d'Urbanisme. Pour terminer, le préavis est présenté au Conseil.

M. F. Formenti : Concernant la taxe forfaitaire pour les déchets des entreprises, plusieurs personnes exerçant une petite activité indépendante à Coppet ont été surprises de recevoir un bordereau pour 2013. Jusqu'à maintenant, ils avaient été épargnés par cette taxe. En effet, ils considèrent que la proportionnalité n'est pas respectée par rapport à une entreprise employant du personnel. Il aimerait connaître la position de la Municipalité sur cette question afin de permettre une transparence et une équité totales envers les personnes qui ne manqueront pas de déposer un recours et aussi pour provoquer une réflexion sur ce sujet en vue de corriger cette situation injuste.

M. J.-C. Trotti : La Municipalité a reçu les mêmes remarques et elle étudie cette problématique.

M. G. Produit : Il rappelle que la taxe forfaitaire des entreprises (CHF 200.00 + TVA) est la participation que tout le monde doit aux infrastructures et n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets. Le sujet est complexe car il est difficile de déterminer la réalité de ces entreprises. Le règlement a été appliqué à la lettre, même si l'entité n'a aucun déchet. Plus de 200 sociétés sont inscrites à Coppet, dont beaucoup ne sont que des boîtes aux lettres ou simplement un bureau dans un logement. La situation n'est pas confortable pour la Municipalité, mais elle a décidé de taxer toutes les personnes inscrites au registre des entreprises. Il espère qu'en 2014 une solution pourra être trouvée.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 20h05.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton